

Chapitre I

Le fait démographique urbain : stabilité des structures et originalités des comportements

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, la tendance générale fut celle d'une expansion modérée des populations urbaines qui ne faisait qu'accompagner un essor démographique d'ensemble, non sans heurts et variations dans le temps. Les comportements face à la vie et à la famille présentent des traits spécifiquement urbains, qui s'accroissent au temps des Lumières avec la remise en cause, plus précoce en ville, des normes morales traditionnelles.

I. Urbanisation lente, stabilité des représentations et des armatures urbaines

1. Une question toujours épineuse, comment identifier les villes, les bourgs et les villages ?

La réponse à la lancinante question de la définition de la ville n'est évidente ni pour les hommes de l'Ancien Régime, ni pour les historiens d'aujourd'hui. Les vieux dictionnaires et même l'*Encyclopédie* de Diderot reflètent les idées courantes : ce qui fait la ville, ce sont les murs, presque toujours précédés de terrasses et de fossés. Il n'est donc de ville que murée. À cette aune, le royaume aurait compté vers 1550 plus de 1 200 villes cernées de murs. Certes aux XVII^e et XVIII^e siècles, bon nombre de murailles furent délaissées, voire détruites. Il n'empêche qu'en 1718, Piganiol de la Force dans sa *Description de la France* écrit par exemple tout uniment que

Barbezieux en Saintonge « était autrefois entourée de murailles ce qui fait qu'elle porte le titre de ville ». La clôture dicte le rythme de la vie urbaine, impose toute une géographie de la circulation et une claustration nocturne des quartiers *intra-muros* après la fermeture des portes. La clôture de la ville, qui en fait un lieu de sûreté militaire, nourrit toute une symbolique et est de surcroît responsable d'un entassement qui peut être extrême des populations, sauf lorsque la ville, faute de dynamisme, flotte dans une enveloppe fortifiée trop amplement taillée.

Il est classique d'ajouter que dans la définition de la ville entrent, outre les remparts qui l'entourent, les privilèges qui la protègent. Ces privilèges (au sens premier du terme, *privatae leges*, lois particulières) ressortissent de diverses rubriques. Les privilèges fiscaux qui permettent à beaucoup en ville de ne pas payer la taille et à la plupart d'être exonérés du logement des gens de guerre ne sont pas les moins prisés. Le plus riche de portée politique est toutefois le droit pour les villes (au moins en principe) de s'administrer elles-mêmes à l'abri d'une charte d'autant plus vénérée qu'elle est ancienne.

Ni le travail manufacturier, ni les activités marchandes ne suffisent pour fonder le caractère urbain d'un lieu habité. Jusqu'à la Révolution qui introduit le critère des 2 000 habitants, le nombre des habitants n'est jamais présenté comme vraiment déterminant, même si bien sûr les contemporains introduisent une notion de taille quand ils parlent de « grandes villes » et de « petites villes ». En vérité, une définition unidimensionnelle du fait urbain serait inopérante. Il convient donc de ramasser un ensemble de traits distinctifs en un jeu cohérent et complexe de critères.

Distinguer les petites villes des bourgs est un exercice difficile dont les normes semblaient pourtant intériorisées par les contemporains qui n'étaient nullement troublés de parler par exemple en Normandie de la ville d'Eu et des bourgs du Tréport et d'Ault. Ce n'est pas le nombre des résidents ou le rôle joué dans les échanges et la production manufacturière qui importent. C'est la présence ou l'absence de structures éducatives secondaires, d'activités administratives, bref de responsables administratifs et de juges qui permet de

dissocier les petites villes des simples bourgs. Cette distinction est aussi sous-tendue par la prise en considération du passé plus ou moins glorieux des localités dont il s'agit. Autrement dit, un bourg commercialement et industriellement actif, qui ne peut se prévaloir d'antécédents institutionnels notables, n'est pas alors perçu comme une petite ville. La définition la plus précise du bourg est de 1771 : « Il se distingue du village en ce qu'il est plus grand. Il a toujours une paroisse et quelquefois une espèce de magistrature, une foire annuelle et un marché à certains jours de la semaine. Les habitants sont laboureurs, artisans ou marchands ».

Les historiens qui tiennent compte de la façon dont la société du temps conçoit la ville ne sont évidemment pas prisonniers de ces représentations. Ils se sont exercés à élaborer des typologies urbaines. Pour classer les « bonnes villes » du Centre-Ouest, B. Chevalier (in P. Guignet et J. Hiernard) a retenu onze marqueurs dont la combinaison permet d'introduire une classification tenant compte du score d'urbanisation de chaque ville. Il distingue d'abord des critères démographiques et économiques (plus d'une paroisse, existence de foire et de marché), d'autres se calquent sur les fonctions administratives (siège royal, prévôté, grenier à sel, châtellenie, hôtel de ville), d'autres encore renvoient à la fonction religieuse (présence d'une abbaye ou d'une collégiale et/ou d'un prieuré), un dernier (la fortification) a une valeur militaire et hautement symbolique. B. Lepetit, qui dispose d'un substrat documentaire plus substantiel pour le XVIII^e siècle, a isolé 29 indicateurs : douze identifient les fonctions administratives dans les domaines civils (administration générale, justice, armée et religion), onze se calquent sur les activités d'échanges et six sur les activités de production. Il distingue ainsi un groupe de vingt-huit métropoles possédant plus de la moitié des critères. Il complète la recherche en établissant trois hiérarchies urbaines : un classement est fonctionnel, un autre économique, un troisième démographique. En combinant les rangs occupés dans ces divers classements, il circonscrit quatre types de villes. Certaines cités peuvent du reste prendre place dans deux de ces rubriques. Les villes « populeuses » ont un poids démographique supérieur à leur classe-

ment économique. Bon nombre d'entre elles (villes manufacturières, cités militaires...) rejoignent du reste d'autres villes dans la catégorie des « villes à fonctions spécialisées » dont le rang économique et démographique l'emporte sur le rang fonctionnel. Les villes sont dites « d'Ancien Régime » lorsque leurs fonctions leur confèrent un rang supérieur à leur classement économique et/ou démographique. Certaines de ces villes peuvent être « riches » : c'est le cas de la capitale du Bessin, Bayeux à la population en gros stabilisée qui a donc un niveau économique meilleur que son classement démographique. En revanche, d'autres villes aux fonctions administratives localement appréciables, qui sont donc elles aussi des villes « d'Ancien Régime » comme Tulle, Saint-Flour ou Auch, souffrent de leur insertion dans des pays médiocrement prospères et ne figurent pas parmi les « villes riches ».

Réfléchir sur les typologies urbaines et l'évolution des fonctions assumées par des populations citadines inégalement nombreuses et riches conduit à prêter attention aux hiérarchies, aux relations réciproques entre villes et aux liens tissés avec le monde des campagnes.

2. Des réseaux urbains assez stables

La notion de réseau urbain a contribué au renouveau de l'histoire urbaine au cours des deux dernières décennies. Encore convient-il de préciser la notion. Les réseaux présentent deux caractères. Ils ont une trame formée par la superposition et l'interconnexion des aires d'influence respectives de chaque ville. Ils comportent des pôles, donc des ensembles humains qui maillent le réseau. Les pôles sont hiérarchisés, leur hiérarchie renvoie à un faisceau de critères économiques, fonctionnels, démographiques et politico-administratifs que nous venons de voir.

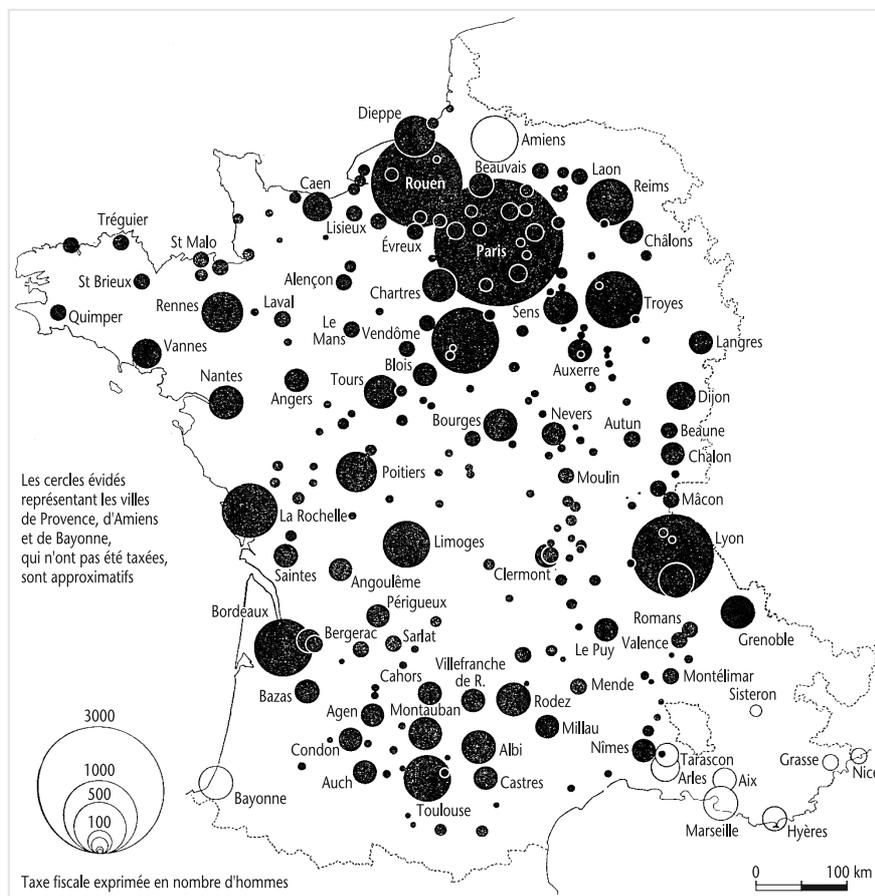
Le fonctionnement des réseaux s'opère au travers d'un faisceau de relations de divers types entre villes et campagnes. Ces relations sont réciproques, mais se font surtout en faveur des villes. Comme l'écrivait naguère P. Goubert, dans la civilisation d'Ancien Régime,

« c'est la minorité urbaine qui commande ». Certes les villes dépendent des campagnes pour leur approvisionnement en denrées alimentaires et en divers produits (bois, matériaux de construction). Le renouvellement démographique des villes est également tributaire des flux d'immigration issus des campagnes. Les villes dominent inversement les campagnes de multiples façons. Les élites des villes collectent leur part de la rente foncière, cette captation se développe parallèlement à la conquête des terroirs ruraux par les citadins. Les élites marchandes exercent une domination multiforme sur les artisans ruraux et peuvent commercialiser au loin les productions des campagnes. Qui ignore que les villes ordonnent le réseau administratif du royaume, que par conséquent les ruraux dépendent du personnel administratif des villes pour régler les problèmes les plus divers ? Ce sont les élites des villes qui s'imposent ainsi comme les représentants politiques du tiers état, tant que les États généraux se réunissent (jusqu'en 1614). Elles continuent du reste à jouer ce rôle d'intermédiation politique dans les États provinciaux au sein de la représentation du tiers jusqu'à la Révolution.

Cela admis, les distributions hiérarchiques et la consistance des armatures urbaines ont évolué, sans qu'aucun bouleversement des équilibres globaux n'intervienne au cours des temps modernes. La première carte de la hiérarchie urbaine française peut être établie en fonction des facultés contributives des 246 villes figurant sur une liste fiscale de 1538 (cf. carte n° 1). Se dégagent trois très grandes villes : Paris, Lyon et Rouen, ainsi qu'une dizaine de grandes villes qui tournent autour de 20 000 âmes (Amiens, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Orléans, Tours, Reims). S'y ajoutent une trentaine de villes moyennes autour de 10 000 habitants. Les déséquilibres introduits par la montée en puissance des trois villes de tête ne doivent pas occulter peut-être l'essentiel, la mise en place d'une trame assez régulière de villes petites et moyennes. Il est clair qu'à la base, existe une structure commune de villes exerçant à l'égard des bourgs et villages environnants des fonctions centrales élémentaires. Se constituent des cellules alvéolaires où la ville-centre fonctionne comme marché et foyer dispensateur de services simples.

Peut-on dire qu'à ce stade, les villes font système ? C'est bien douteux. On serait tenté d'écrire avec B. Chevalier que « les aires urbaines élémentaires se juxtaposent, se recoupent parfois, mais ne s'emboîtent pas ».

~ Carte n° 1 : Le tissu urbain en 1538



D'après Richard Gascon, in Pierre Chaunu et Richard Gascon, *Histoire économique et sociale de la France*, tome I, 1^{er} volume, Paris, PUF, 1977, p. 407.

Cependant, au niveau supérieur à ce premier réseau basique, se dégage inégalement un vrai système hiérarchisé avec des capitales

régionales, des villes de pays et des gros bourgs, mais le processus se développe lentement. La démonstration en a été faite par le Centre-Ouest. Poitiers, Tours et Bourges forts de leurs infrastructures administratives, religieuses et culturelles ont une aire d'influence peu ou prou ordonnée par une logique de centralité. Il existe certes un autre modèle d'organisation animé par une logique « *network* », dite aussi réticulaire, avec un stage supérieur de villes d'importance comparable situées à peu de distance les unes des autres. Cette logique, présente aux Pays-Bas n'est pas encore très prégnante dans l'espace urbain du royaume de France avant les conquêtes du XVII^e siècle.

Le réseau urbain français du XVIII^e siècle est aujourd'hui bien connu, au moins dans son bâti fondamental. Dans le Bassin parisien, un réseau presque pyramidal se révèle superbement hiérarchisé avec une distribution harmonieuse des fonctions et des services à chaque niveau. Paris couronne le système urbain avec, à une centaine de kilomètres, de grandes capitales régionales (Amiens, Rouen, Orléans, Reims) qui à leur tour commandent des villes moyennes polarisant elles-mêmes une piétaille de petites villes. Le couloir Saône-Rhône, le Languedoc et la Guyenne sont des territoires bien urbanisés, densément occupés par un semis de villes moyennes et grandes. Le Massif central *a contrario* ne bénéficie que d'un réseau embryonnaire, alors que la Bretagne est marquée par la vigueur de son polycentrisme qui ne permet pas à une des deux grandes villes, Nantes et Rennes, d'imposer son ascendant.

La Bourgogne et le Dauphiné, que les thèses de C. Lamarre et R. Favier ont fait sortir de l'ombre, demeurent mal polarisés. Les principales villes dauphinoises Grenoble, Vienne, Valence et même Romans ont certes chacune leur zone d'influence, mais la partie occidentale de la province leur échappe, tant l'attraction lyonnaise est forte. La Bourgogne avec sa capitale administrative Dijon, ses cinq villes moyennes et ses si nombreuses petites villes qu'on distingue mal des simples bourgs ruraux est un espace mal coordonné. Toutefois, la belle province n'est pas une simple juxtaposition de

cellules organisées par une ville et le semis urbain se renforce dans les zones de passage.

Les annexions du XVII^e siècle ont agrégé au royaume des fragments de systèmes urbains cohérents. C'est le cas de l'Alsace, morceau de l'armature urbaine rhénane où la présence d'une ville majeure, Strasbourg, se broche sur un réseau riche de villes moyennes en interrelation. Quant aux Pays-Bas français, ils juxtaposent deux types de réseau urbain (P. Guignet). Dans le Hainaut, les noyaux urbains se distribuent selon la logique conceptualisée par le géographe W. Christaller. La Flandre wallonne en revanche s'inscrit dans une logique différente avec une ville hypertrophiée, Lille, au cœur d'une nébuleuse urbaine entassant les villes à peu de distance les unes des autres.

Les villes nouvelles n'ont pas modifié l'armature urbaine du royaume. Le XVI^e siècle a laissé peu de créations. Celle du Havre en 1535 est une incontestable réussite, on ne peut en dire autant de la fondation en 1545 de Vitry-le-François qui n'a fait que compléter le semis des villes champenoises. C'est le XVII^e siècle qui fut le cadre des initiatives les plus nombreuses. Les villes-résidences du premier XVII^e siècle ont connu des fortunes diverses. Charleville fondée en 1608 par Charles de Gonzague, duc de Nevers, est certes promise à un bel avenir, alors qu'Henrichemont en Berry, voulu en 1608 par Sully, est presque une ville mort-née après l'abandon du projet initial à la mort d'Henri IV. La ville de Richelieu entre Poitou et Touraine fondée en 1631 demeure une petite ville au plan rigoureusement composé, mais à l'essor limité.

Faut-il rappeler l'échec urbain de la quasi-totalité des villes-forteresses construites par Vauban sur la frontière lorraine (Longwy), alsacienne (Neuf-Brisach, Huningue), dans les Alpes (Montdauphin) et les Pyrénées (Montlouis) ? Les seules grandes réussites sont d'une part la création de la ville de Versailles (25 000 habitants en 1715), d'autre part les deux ports bretons créés par Louis XIV : Brest (moins de 2 000 âmes en 1660, plus de 15 000 en 1715) et Lorient (5 000 à 6 000 habitants en 1707). Rochefort et Sète eurent plus de peine pour s'imposer. Le XVIII^e siècle fut en comparaison bien pauvre